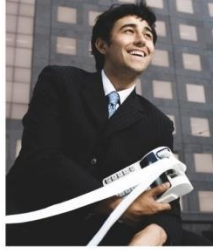




FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



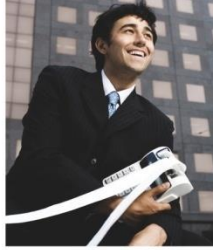
DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Rapport annuel 2023-2024



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Dans ce rapport ...

Mot du président

Présentation du conseil d'administration

Présentation des collaborateurs

Présentation de la mission, de la vision et des valeurs

Présentation du plan stratégique 2022-2024

Rapport sur les activités de l'année 2023-2024

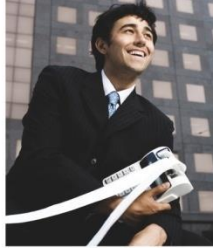
Rapport des avocats

Présentation de données financières

Présentation des partenaires de la Fédération



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Mot du président

Le conseil d'administration de la Fédération des associations de cadres municipaux du Québec est heureux de vous déposer le bilan de ses activités pour la dernière année.

Il est important de souligner que la Fédération des cadres municipaux du Québec est le fruit de la volonté des associations de cadres de constituer une entité forte pour regrouper, soutenir, défendre et représenter les membres afin de contribuer à leur développement.

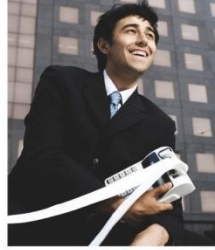
Afin d'assurer la défense des droits des cadres municipaux du Québec, plusieurs activités d'intérêt devront être réalisées dans la prochaine année pour assurer le rôle de la Fédération auprès de ses associations membres. L'avenir de votre Fédération passe par l'implication des membres des associations. Je vous invite personnellement à prendre connaissance de ce rapport et à vous demander à quel niveau vous pourriez jouer un rôle important pour le développement de vos conditions de travail. Votre contribution et votre participation sont des plus attendues.

En terminant, je remercie sincèrement les membres actuels du conseil d'administration, le secrétariat, nos procureurs et nos partenaires pour leur collaboration. Il est également important de souligner l'implication des membres des conseils d'administration locaux, qui sont au front pour la défense des droits des cadres municipaux du Québec.

Sébastien Roy, a.g.
Président



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Le conseil d'administration 2023-2024



Sébastien Roy
Président



Caroline Bernard
Vice-présidente



Michel Laliberté
Secrétaire



Robert Comtois
Trésorier



Marie-Pier Drapeau
Directrice



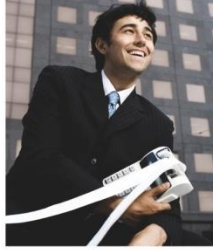
Michel Hurteau
Directeur



Lawrence Sirois
Directeur



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Le conseil d'administration 2023-2024

Entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024, le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises, en plus d'avoir tenu son assemblée générale annuelle en novembre.

Les dossiers traités pendant les réunions du conseil d'administration sont en lien avec les priorités énoncées dans la planification stratégique dont il sera question plus loin dans ce rapport.

M. Michel Hurteau a pris la relève de M. Robert Comtois à titre de trésorier à compter du 1^{er} juillet 2024.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Les collaborateurs

En 2023-2024, la Fédération a vu un changement au sein de son équipe de collaborateurs.

En effet, Madame Line Mérette, jusqu'à la fin juin responsable du secrétariat, est devenue responsable de la comptabilité. Ses responsabilités relatives au soutien organisationnel ont quant à elles été confiées à Madame Nathalie Labrecque en avril 2024.

La Fédération peut aussi compter, depuis plusieurs années, sur la collaboration de Me Johnathan Di Zazzo et de Me Denis Monette, à titre de procureurs.



Line Mérette



Nathalie Labrecque



Johnathan Di Zazzo



Denis Monette



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES

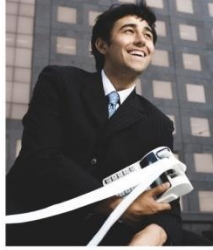


Mission, vision et valeurs

La Fédération des associations de cadres du Québec a pour **mission** de regrouper, soutenir et représenter les associations de cadres municipaux sous tous ses aspects afin de contribuer à leur développement.

Sa **vision** à long terme est d'être un intervenant influent et un acteur incontournable auprès de ses membres et des instances gouvernementales.

Les **valeurs** qui guident les administrateurs de la FACMQ dans leurs prises de décisions sont la solidarité, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.



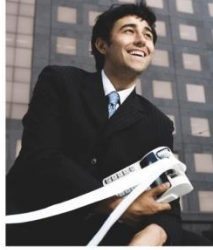
Plan stratégique

À la lumière de l'analyse de contexte et de la clarification de ses orientations stratégiques, la FACMQ a retenu six priorités qui ont mobilisé les administrateurs et collaborateurs au cours des années 2022 à 2024.

La FACMQ s'est ainsi donné des outils pour façonner son avenir, celui des associations membres et, conséquemment, celui de l'ensemble des associations de cadres municipaux au Québec.

Les six priorités stratégiques sont:

1. Obtenir une reconnaissance législative
2. Développer les effectifs
3. Optimiser les services aux associations membres
4. Obtenir un financement adéquat
5. Assurer une bonne gouvernance
6. Adopter un plan de communication pour assurer sa visibilité



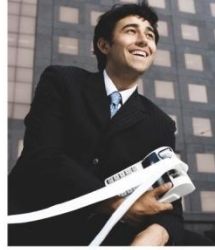
Activités réalisées en 2023-2024

Priorité no 1 - Obtenir une reconnaissance législative

Cette priorité vise l'obtention d'un régime de relations de travail spécifique aux cadres municipaux.

Réalisations 2023-2024

- Suivi des décisions du Tribunal administratif concernant le droit à la syndicalisation des cadres de premier niveau.
- Poursuite de la recherche des réseaux et des personnes d'intérêts qui pourraient contribuer à la démarche visant la reconnaissance des associations de cadres auprès des instances politiques concernées.



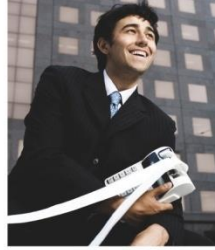
Activités réalisées en 2023-2024

Priorité no 2 – Développer les effectifs

Cette priorité vise à être l'instance la plus représentative possible et devenir la référence naturelle pour les associations de cadres municipaux en recrutant les associations non-membres et en favorisant la création de nouvelles associations

Réalisations 2023-2024

- Établissement et entretien de relations visant l'intégration de nouvelles associations (une vingtaine d'associations).
- Accompagnement de cadres souhaitant se former en association.
- Rencontre d'associations non-membres.



Activités réalisées en 2023-2024

Priorité no 3 – Optimiser les services aux associations membres

Cette priorité vise à fidéliser les associations membres et à en intégrer de nouvelles, en bonifiant les services actuels et en mettant en place des services adaptés qui répondent aux besoins des membres actuels et futurs, en plus de développer de nouveaux services.

Réalisations 2023-2024

- Maintien de la protection juridique des membres.
- Maintien des services actuariels pour les membres.
- Maintien des services d'établissement de politiques de rémunération et de plan d'évaluation des emplois.
- Élaboration d'un guide destiné aux associations, visant à les aider à s'adapter et à se conformer aux nouvelles exigences engendrées par l'entrée en vigueur de la loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec (disponible sous peu).



Activités réalisées en 2023-2024

Priorité no 4 – Obtenir un financement adéquat

Cette priorité vise à assurer l'autonomie financière et l'équilibre budgétaire de la FACMQ

Réalisations 2023-2024

- Élaboration d'un budget équilibré en tenant compte des budgets respectifs des programmes et des cotisations des membres.
- Analyse des prévisions budgétaires selon les priorités de l'organisation et des services aux membres.
- Implication des responsables de programmes dans les prévisions budgétaires et dans le respect des montants alloués.
- Suivi du budget en fonction des programmes; présentation du bilan et des états financiers à chaque rencontre du conseil d'administration avec un suivi sur les dépenses encourues.
- Contrôle des dépenses pour chaque dossier juridique associatif et individuel.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Activités réalisées en 2023-2024

Priorité no 5 – Assurer une bonne gouvernance

Cette priorité vise à adapter la Fédération à sa nouvelle réalité en implantant un système de gouvernance et d'intendance.

Réalisations 2023-2024

- Maintien des réalisations 2022-2023



Activités réalisées en 2023-2024

Priorité no 6 – Adopter un plan de communication pour assurer la visibilité de la Fédération

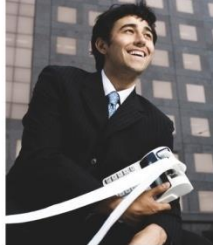
Cette priorité vise à promouvoir la FACMQ auprès de l'ensemble des cadres municipaux du Québec ainsi qu'auprès des instances gouvernementales, en rendant les instruments en place plus fonctionnels, plus visibles et plus accessibles pour nos membres.

Réalisations 2023-2024

- Parution de trois éditions de l'Info-Cadre entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2024.
- Maintien à jour du site Internet de la Fédération.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Rapport des avocats

CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette année, nous avons le plaisir d'indiquer la tendance à la baisse du nombre de litiges individuels. Il semble que les villes prennent davantage conscience de la nécessité d'une gestion budgétaire rigoureuse tout en éprouvant des difficultés à recruter des cadres compétents. Ces facteurs contribuent probablement à réduire le nombre de destitutions arbitraires.

Par ailleurs, l'engagement des associations membres demeure constant dans le recours à nos services en matière de dossiers associatifs. Nous avons observé que les associations continuent à solliciter notre expertise pour défendre efficacement leurs intérêts ainsi que ceux de leurs membres dans divers contextes juridiques, souvent complexes.

Cette constance dans les demandes témoigne d'un engagement profond et durable de la part des associations affiliées à la Fédération. Elle illustre leur détermination à protéger les droits de leurs membres tout en veillant à ce que des conditions de travail équitables soient maintenues. Cette dynamique souligne la force de votre communauté, qui s'emploie à défendre l'intégrité et la justice dans chaque aspect de la vie professionnelle et associative. Votre engagement à faire

entendre vos préoccupations et à défendre vos droits communs est un reflet puissant de la solidarité et de la résilience qui caractérisent votre mouvement.

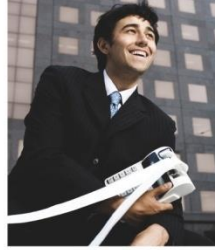
DOSSIERS INDIVIDUELS

Au cours de l'année écoulée, plusieurs dossiers ont été traités avec succès dans le cadre de notre mandat de représentation. Ces dossiers couvraient diverses situations complexes, notamment des cas de harcèlement au travail, de destitutions arbitraires et de plans de redressement échoués. Voici un résumé des principaux dossiers traités.

Destitution

Destitution arbitraire

Un dossier portait sur une destitution jugée arbitraire et sans motif valable. Une entente de règlement a été conclue directement entre les avocats de la Ville et ceux de la Fédération. L'issue a été favorable et a permis de régler le différend sans la nécessité de recourir à des plaintes formelles.



Rapport des avocats

Plans de redressement échoués

Un dossier portait sur une destitution à la suite de l'échec d'un plan de redressement mis en place par la Ville. Une contestation judiciaire a été engagée par le dépôt de plaintes en vertu des articles 71 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Après l'entame du processus judiciaire, un règlement à l'amiable a été conclu à la satisfaction du cadre concerné.

Destitution en cours

Enfin, un dossier de destitution est en cours. Des plaintes ont été déposées, et bien qu'une médiation ait été tentée, celle-ci n'a pas abouti. Le dossier suit désormais son cours judiciaire.

Harcèlement

Un dossier impliquait une situation de harcèlement au travail allégué, qui s'est résolu à la satisfaction du cadre concerné. Grâce à une négociation directe entre la Ville et les avocats de la Fédération, une entente satisfaisante a été conclue sans qu'il soit nécessaire de déposer de plainte formelle. Ce règlement a permis d'éviter toute escalade judiciaire tout en répondant aux attentes des parties.

Mesures disciplinaires

Nous avons pris en charge un dossier disciplinaire unique, qui a abouti à une destitution. Les détails de cette affaire sont exposés dans la section appropriée. Ce dossier est actuellement en litige et demeure actif, avec le processus judiciaire en cours.

Mutation

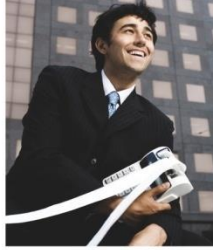
Aucun dossier n'a été répertorié.

Mesures administratives

Au cours de la dernière année, deux dossiers relevant de mesures administratives litigieuses ont été pris en charge. Le premier dossier a abouti à une destitution, dont les détails sont exposés dans la section correspondante. Le second dossier, en revanche, n'a pas conduit à une destitution formelle, grâce à notre intervention stratégique et aux négociations directes menées avec la Ville. Nos efforts ont permis d'éviter une issue défavorable pour le cadre concerné, favorisant une résolution équitable et satisfaisante pour toutes les parties impliquées, basée sur une entente mutuelle de fin d'emploi.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Rapport des avocats

DOSSIERS ASSOCIATIFS

Durant l'année écoulée, il a été frappant de constater que les associations maintiennent un engagement solide dans la défense des droits de leurs membres, s'appuyant fréquemment sur nos services juridiques pour traiter des questions variées et souvent complexes.

Cette année, près d'une dizaine d'associations ont sollicité notre équipe, qui a été en mesure de leur fournir des analyses et des recommandations juridiques pertinentes.

En tout, nous avons géré 20 affaires associatives provenant de plusieurs villes, ce qui témoigne de l'étendue de notre engagement et de l'importance de notre rôle de soutien au sein de communautés variées.

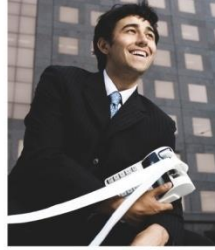
En parallèle de nos services de consultation juridique, nous avons poursuivi notre engagement à fournir un soutien administratif crucial aux associations, renforçant ainsi notre collaboration avec ces associations dévouées à la protection des droits de leurs membres.

Nous sommes fiers de jouer le rôle de conseiller juridique, en aidant les associations à naviguer à travers divers défis et en veillant à ce qu'un environnement équitable et respectueux soit maintenu pour tous.

OPINIONS - DOSSIERS INDIVIDUELS

Au cours de l'année, nous avons eu l'occasion de traiter plusieurs dossiers associatifs variés, témoignant de notre engagement à offrir un soutien juridique de qualité aux municipalités.

Nous avons géré un dossier relatif à une rétrogradation. Grâce à nos interventions proactives, nous avons pu établir un dialogue constructif entre la Ville et le cadre concerné, ce qui a permis de parvenir à une entente satisfaisante pour toutes les parties impliquées. Notre rôle a consisté à conseiller le cadre tout au long du processus, veillant à ce que ses préoccupations soient entendues et que le poste soit ajusté pour répondre aux objectifs de chacun. Il est à noter qu'aucun recours judiciaire n'a été nécessaire, illustrant l'efficacité de notre approche collaborative.



Rapport des avocats

Par ailleurs, nous avons traité trois dossiers associés à des fins d'emploi. L'un de ces dossiers concernait une mesure disciplinaire potentielle ; toutefois, grâce à notre intervention, une entente mutuelle de fin d'emploi a pu être négociée, évitant ainsi tout litige. L'autre dossier concernait une abolition de poste qui aurait pu donner lieu à une contestation. En fournissant nos conseils avisés, nous avons permis d'établir une entente de fin d'emploi qui a satisfait toutes les parties, prévenant ainsi la nécessité d'un conflit.

Le troisième dossier a présenté des éléments plus complexes, impliquant une réduction de traitement et une potentielle destitution déguisée. Notre intervention a été décisive pour éviter l'escalade du litige, et une entente de règlement à l'amiable a été conclue entre les parties, soulignant notre rôle essentiel dans la résolution pacifique des différends.

En outre, nous avons apporté notre soutien à plusieurs dossiers en lien avec des situations de harcèlement psychologique au travail. Ces affaires illustrent la diversité des problématiques rencontrées. L'un de ces dossiers concerne un cadre faisant l'objet d'une plainte de harcèlement. Ce dossier est en cours, et le cadre demeure en poste sans suspension administrative.

Nous avons fourni des conseils à ce dernier et continuerons de l'accompagner jusqu'à la résolution complète de cette affaire.

Un autre dossier a été initié par un cadre cherchant à évaluer s'il était victime de harcèlement psychologique au travail. Parallèlement, un autre cas est devenu litigieux, mais a été résolu par une entente de fin d'emploi. Ce dernier dossier, lié à l'accompagnement lors de l'enquête préliminaire, a ensuite été transféré en tant que dossier litigieux individuel.

En résumé, notre équipe a démontré sa capacité à naviguer à travers des situations délicates et complexes, tout en maintenant notre engagement envers la défense des droits des individus et la promotion d'un environnement de travail respectueux et équitable.

DOSSIERS COLLECTIFS

Soutien aux négociations

Cette année, nous avons eu l'opportunité de collaborer étroitement avec des associations pour les accompagner dans l'initiation de leurs discussions relatives à la mise à jour de leurs protocoles de conditions de travail.



Rapport des avocats

Notre intervention a permis aux représentants des associations de mieux appréhender leurs droits et d'acquérir des outils essentiels pour naviguer dans les enjeux souvent complexes de ces négociations avec les municipalités. De plus, nous avons conseillé sur divers enjeux, tout en fournissant des idées stratégiques de discussion adaptées à chaque contexte.

Actuellement, trois de ces dossiers demeurent actifs, et notre engagement soutenu assure que ces représentants sont bien préparés pour traiter ces questions de manière réfléchie et stratégique. Cela contribue à renforcer leur position et à favoriser des discussions plus approfondies et éclairées.

Soutien administratif

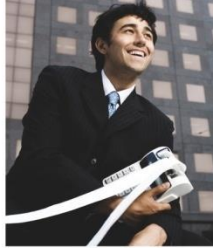
Au cours de la dernière année, nous avons continué à fournir un large éventail d'opinions juridiques aux membres de la Fédération. Notre expertise a permis d'éclairer les différentes situations rencontrées par les associations dans leurs relations avec les administrations municipales.

Nous avons, par exemple, émis une opinion sur le temps compensé, ce qui a permis à l'association concernée de clarifier sa position auprès de la Ville. De plus, nous avons conseillé une association sur une approche stratégique à adopter face à la modification de la grille salariale, qui a été mise en œuvre sans consultation préalable. Ce conseil a été crucial pour garantir que les préoccupations des membres soient entendues et prises en compte dans le cadre des négociations.

Nous avons également fourni des analyses sur des sujets tels que la réduction de traitement et la notion de « red circle » découlant des modifications apportées, ainsi que sur l'application des délais de prescription et le fonctionnement des recours possibles. Nous avons pris le temps d'expliquer en détail les conséquences liées à ces recours, afin que les associations puissent naviguer avec assurance dans ces situations délicates.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Rapport des avocats

De plus, nous avons rédigé deux opinions concernant l'intégration de nouveaux membres au sein des associations. Nous sommes également ravis d'annoncer notre participation à une mini-conférence, où nous avons abordé les réflexes à adopter lorsqu'on se retrouve face à un dossier litigieux.

En conclusion, notre engagement envers les associations reste inébranlable. Grâce à notre soutien continu et à notre expertise, nous contribuons à renforcer les capacités des associations à défendre leurs droits et à naviguer efficacement dans un environnement parfois complexe. Nous demeurons déterminés à fournir des conseils juridiques pertinents et adaptés, en veillant à ce que chaque association soit préparée à faire face aux défis qui se présentent à elle.

DOSSIERS DE LA FÉDÉRATION

Nous avons assuré un soutien constant aux membres du conseil d'administration de la Fédération sur une variété de sujets relatifs à la gestion de l'organisation. Notre engagement s'est manifesté par le suivi des dossiers juridiques associatifs ainsi que des questions relatives au fonds de défense, au cours des réunions virtuelles du conseil.

En outre, nous avons poursuivi notre engagement habituel en rédigeant des chroniques juridiques axées sur la jurisprudence récente en matière de droit du travail, en mettant en lumière des thématiques cruciales pour les cadres dans l'exercice de leurs fonctions. De plus, nous avons animé une conférence traitant de la protection des renseignements personnels, tout en abordant les besoins futurs dans ce domaine.

La Fédération travaille actuellement à l'élaboration d'un guide destiné aux associations, visant à les aider à s'adapter et à se conformer aux nouvelles exigences engendrées par l'entrée en vigueur de la loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec. Ce guide, comprenant des explications détaillées ainsi que des formulaires et des annexes, sera prochainement mis à la disposition des associations.

Enfin, nous avons poursuivi notre mission de conseil à tous les niveaux, apportant une assistance aux administrateurs dans leurs décisions d'ordre juridique et stratégique, ce qui contribue à garantir la stabilité et l'efficacité de l'organisation.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Rapport des avocats

CONCLUSION

Cette année, les services juridiques de la Fédération ont une nouvelle fois illustré leur savoir-faire en traitant avec succès un éventail de dossiers complexes, apportant un bénéfice substantiel aux cadres municipaux, tout en évitant dans la plupart des cas les démarches judiciaires. Notre équipe, dotée d'une expertise spécialisée, a su naviguer avec agilité à travers ces situations délicates, en mettant en place des approches stratégiques visant à garantir des résultats adéquats et satisfaisants.

L'augmentation de la complexité de certains dossiers met en exergue l'importance cruciale de notre rôle de conseiller. Notre capacité à soutenir les associations et les cadres municipaux dans ce paysage complexe a été renforcée par notre solide expérience et notre compréhension approfondie des lois et réglementations applicables. En travaillant en étroite collaboration avec les acteurs concernés, nous avons pu proposer des solutions adaptées qui ont permis de limiter le nombre de litiges. Ainsi, nous sommes heureux de noter une réduction significative des cas soumis aux tribunaux, ce qui souligne l'efficacité de nos interventions.

Notre détermination à préserver les ressources financières de la Fédération reste inébranlable. Cette vigilance est essentielle pour garantir la pérennité de l'organisation et pour continuer à remplir sa mission principale : la protection et la promotion des droits des cadres municipaux.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers les bénévoles de toutes les associations. Votre engagement et votre travail acharné sont des éléments fondamentaux de notre réussite. Vos efforts continus sont non seulement reconnus, mais ils constituent également le socle sur lequel repose notre action. Votre contribution est une source d'inspiration et un rappel constant de l'importance de notre mission collective.

Ensemble, nous sommes prêts à relever les défis futurs et à défendre les droits des cadres municipaux avec détermination.

Me Johnathan Di Zazzo
Procureur de la Fédération des associations
de cadres municipaux du Québec



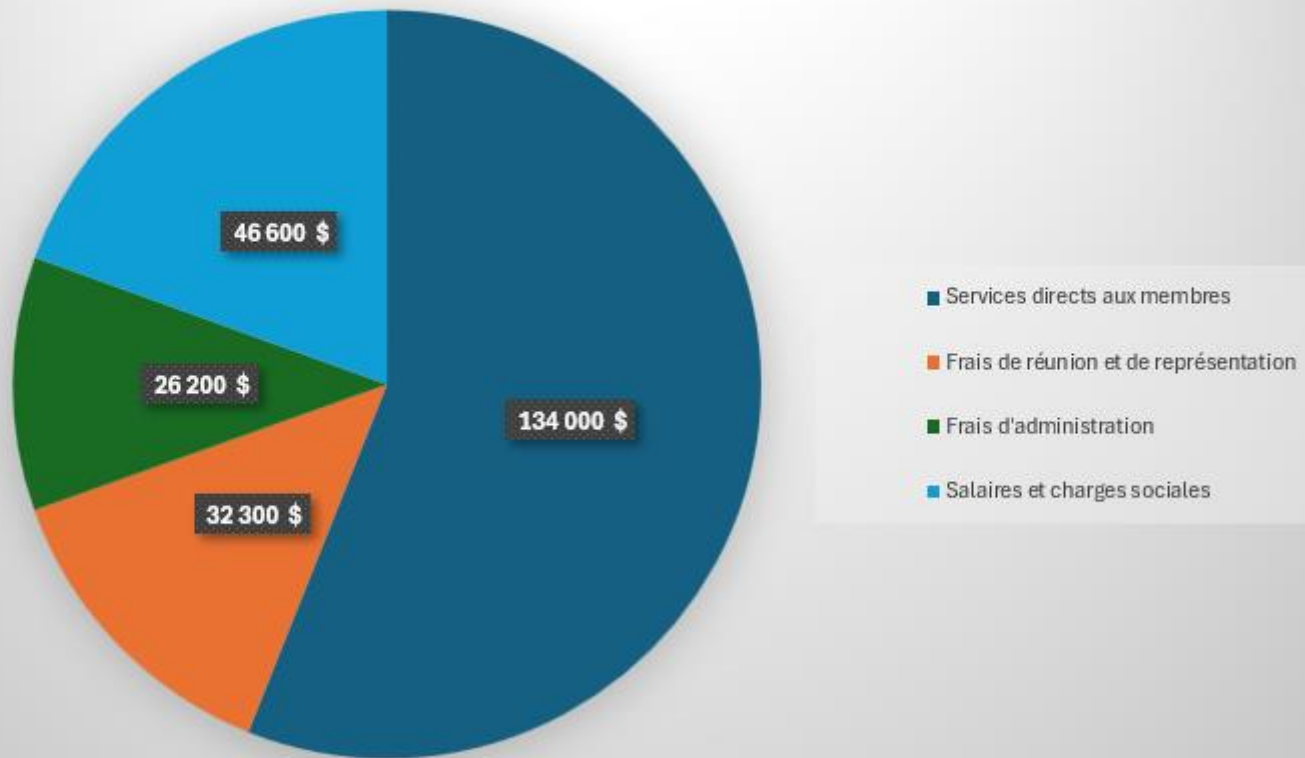
UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES

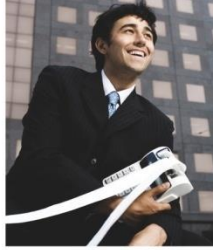


Répartition des dépenses totales de l'année 2023-2024





FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



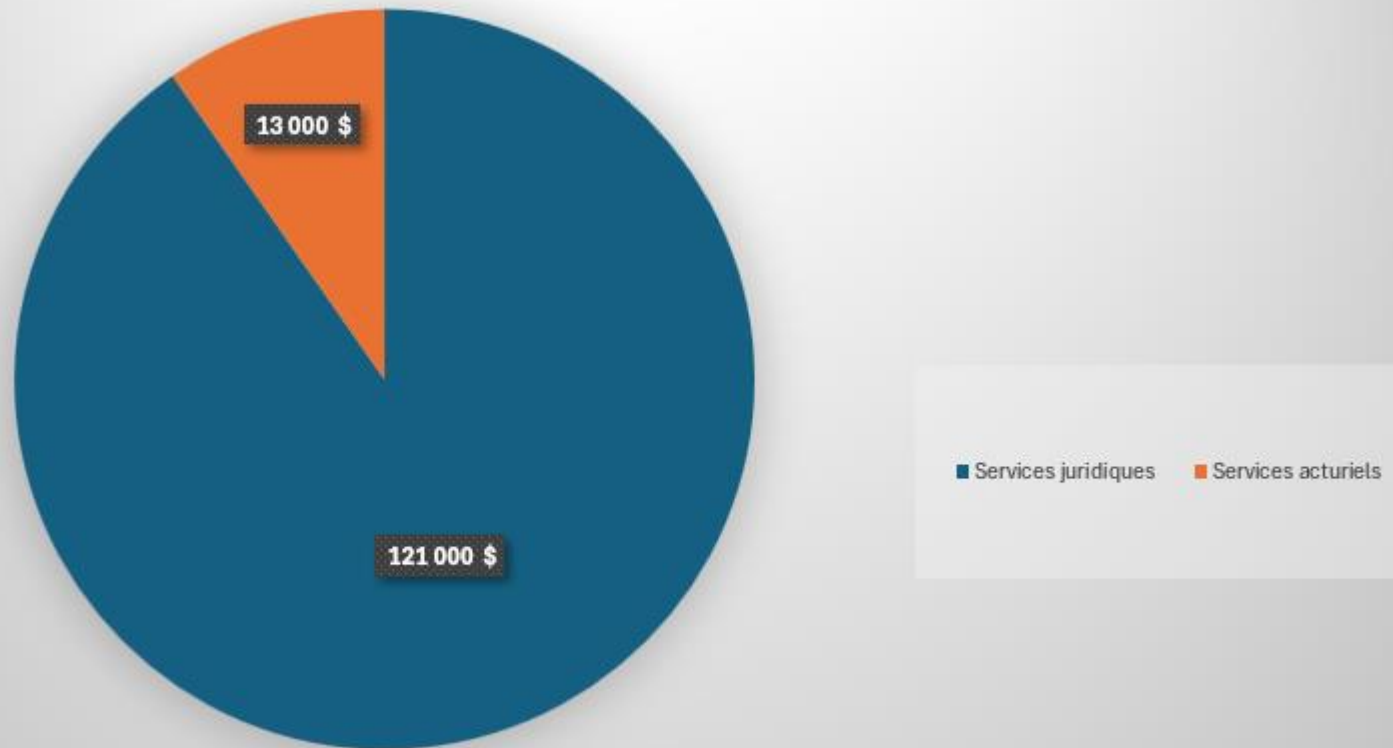
UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES

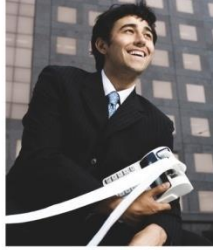


Répartition des services directs aux membres





FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Partenaires

beneva

LAPLANTE ET ASSOCIÉS

AVOCATS • SOCIÉTÉ DE DÉPENSES

 **SAI**

Services
actuariels

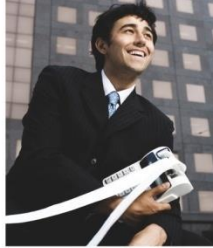
 | 

Services Juridiques

Denis Monette Inc.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



UN CADRE DE TRAVAIL
DYNAMIQUE



DES CADRES MUNICIPAUX
ÉNERGIQUES



Fédération des associations de cadres municipaux du Québec

1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal – H3B 2K4
Téléphone: 514 526-3535
info@facmq.qc.ca – www.facmq.qc.ca